



**Procès-verbal de Conseil d'administration du 11 avril 2023
Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône**

Membres présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET
MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL

Pouvoirs : Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT
Mme Florence POZZO donne pouvoir à M. Paul RANNARD
Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET
Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL

Membres excusés : Mmes Carine DUVERNOIS, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET

Membres absents : Mmes Carine DUVERNOIS, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET, Céline FILET

Secrétaire de séance : M. Philippe JACQUESON

Quorum : 12 Conseillers membres sur 17, soit 71 % → Le quorum est atteint.

Ouverture de séance

Désignation d'un secrétaire de séance :

Philippe JACQUESON est désigné Secrétaire de séance.

Rapports inscrits au Conseil d'administration :

Le Vice-président présente les rapports inscrits au Conseil communautaire :

- EHPAD – ERRD 2022
- EHPAD – Compte de gestion 2022
- EHPAD – Affectation des résultats 2022
- EHPAD – Approbation EPRD 2023 (ajout à l'ordre du jour)
- EHPAD – Approbation de l'augmentation du tarif repas pour les familles et proches des résidents de l'EHPAD à 15 € au lieu de 10 € par repas (ajout à l'ordre du jour)
- CIAS – Compte de gestion 2022
- CIAS – Compte Administratif 2022
- CIAS – Affectation des résultats 2022
- CIAS – Budget Principal 2023
- CIAS – Subvention Panier du cœur
- CIAS – Subvention Conciliateurs de justice

- CIAS – Subvention ADAPA
- CIAS – Subvention banque alimentaire
- CIAS – Subvention AVIJ
- CIAS – Subvention ADMR Bugey
- CIAS – Subvention Graines d’Amis
- CIAS – Subvention ADMR Seyssel-Frangy
- CIAS – Subvention SEF
- CIAS – Rapport d’activité CIAS 2022
- Questions diverses

Rapports soumis à délibérations
--

EHPAD du Val des Usses

Rapport n°1 : Délibération portant sur l’approbation de l’ERRD 2022

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Président quitte la séance au moment du vote.

Le Conseil d’Administration, a décidé d’en délibérer en :

APPROUVANT l’ERRD 2022,

Pour la section d’exploitation :

Recettes exploitation : 4 201 365,36 €

- Groupe 1 : Produits de la tarification : 4 024 714,09 €
- Groupe 2 : Autres produits relatifs à l’exploitation : 130 766,76 €
- Groupe 3 : Produits financiers 45 884,51 €

Recettes exploitation : 4 201 365,36 €

- Hébergement : 2 035 804,03 €
- Dépendance : 562 796,54 €
- Soins : 1 602 764,79 €

Charges exploitation : 4 132 015,98 €

- Groupe 1 : Dépenses afférentes à l’exploitation courante : 755 005,88 €
- Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel : 2 816 102,11 €
- Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure : 560 907,99 €

Charges exploitation : 4 132 015,98 €

- Hébergement : 1 969 950,40 €
- Dépendance : 562 796,54 €
- Soins : 1 599 269,04 €

Pour la section d’investissement :

- Total des Emplois : 137 770,87 €
- Total des Ressources : 59 968,45 €

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL (14)
Votes d’abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l’unanimité par vote à main levée.

Rapport n°2 : Délibération portant sur l'approbation du Compte de gestion 2022 du Trésorier du SGC de Rumilly pour la CC Usse et Rhône

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'approuver le compte de gestion 2022 en notant toutefois qu'il est constaté une différence de 99 999,32 € entre l'actif de l'EHPAD au compte de gestion et l'inventaire physique l'établissement.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°3 : Délibération portant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2022 – Section hébergement et section soins

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'affecter le résultat d'exploitation 2022 de la section hébergement à l'investissement, soit 69 349,38 € (compte 10682).

Ce résultat affecté à l'investissement se décompose de la manière suivante :

- Résultat excédentaire de la section hébergement à hauteur de 65 853,63 €.
- Résultat excédentaire de la section soins/dépendance à hauteur de 3495,75 €.

DECIDANT de solder le compte de report à nouveau excédentaire « compte de passage », soit 89 433,18 € (compte 110) vers les réserves d'investissement (compte 10682).

Au total, la somme de 158 782,56 € (89 433,18 € + 69 349,38 €) sera affectée à l'investissement.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°4 : Délibération portant sur l'approbation EPRD 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'approuver l'EPRD 2023 :

Recettes : 4 004 058,02 €

- Hébergement : 2 039 395,16 €
- Dépendance : 585 963,80 €

- Soins : 1 308 999,06 €

Charges : 4 004 266,56 €

- Dépenses d'exploitation courante : 827 788,65 €
- Dépenses de personnel : 2 736 945,75 €
- Dépenses de structure : 439 531,17 €

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°5 : Délibération portant sur l'approbation de l'augmentation du tarif repas pour les familles et proches des résidents de l'EHPAD à 15 € au lieu de 10 € par repas

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'approuver l'augmentation du tarif repas pour les familles des résidents et le passer à 15 € par repas à partir du 01/04/2023.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

CIAS

Rapport n°6 : Délibération portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2022 du Trésorier du SGC de Rumilly pour la CC Usse et Rhône

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par M. Le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que M. Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité des comptes présentés concernant ;

- Le Budget Principal du CIAS (83300)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celle de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

APPROUVANT le compte de gestion 2022 du Budget Principal du CIAS, dressé par M. Le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

AUTORISANT M. le vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°7 : Délibération portant sur l'approbation du Compte Administratif 2022 du budget principal du CIAS (83300)

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu l'article L2313.1 du CGCT

Le Conseil d'Administration est invité à prendre connaissance de la note de présentation synthétique ci-dessous qui a pour objet de retracer les informations financières essentielles au compte administratifs 2022

Monsieur le Vice-président présente aux membres du conseil d'administration le compte administratif 2022 qui se présente comme ci-dessous :

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	132 817,64 €		-36 244,35 €	0,00 €		96 573,29 €
FONCTIONNEMENT	-85,53 €		-94 796,36 €			-94 881,89 €

Le Président quitte la séance au moment du vote.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

CONSTATANT pour, le budget ainsi présenté, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETANT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOPTANT le présent compte administratif pour l'exercice 2022, à l'unanimité des votants.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°8 : Délibération portant sur la reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget principal CIAS

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu la délibération n° 09/2023 du 11 avril 2023 approuvant le compte de gestion de l'année 2022 du Budget Principal CIAS.

Vu la délibération n° 10/2023 du 11 avril 2023 approuvant le compte administratif de l'année 2022.

Le Vice-Président rappelle que, conformément à l'article L2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

- Le Conseil d'administration, après l'avoir examiné, constate que le compte administratif fait apparaître :
Un déficit de fonctionnement de 94 881.89 €
Un excédent d'investissement de 96 573.29 €

Après avoir entendu et constaté le compte administratif, le Vice-Président propose de procéder à l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

CONSTATANT ET EN DECIDANT d'affecter en 2023 les résultats de fonctionnement 2022 comme suit :

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2023 de 94 881.89 €

Excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du budget primitif : 96 573.29 €

APPROUVANT l'affectation du déficit de la section de fonctionnement reportée en section de fonctionnement du budget 2023 :

- En section dépenses de fonctionnement (D 002) : 94 881.89 €
- Reprend en section recettes d'investissement (R001) : 96 573.29 €

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°9 : Délibération portant sur le vote du budget primitif CIAS 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Vice-Président présente le projet de budget primitif 2023 concernant le budget principal du CIAS qui prend en compte l'état des restes à réaliser et l'affectation anticipée du résultat décidés précédemment.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

ADOPTANT à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget du CIAS qui s'articule comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 199 677,29 €
- Recettes : 199 677,29 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 364 521,00 €
- Recettes : 364 521,00 €

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°10 : Délibération portant sur la subvention des Paniers du cœur 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Monsieur le Vice-Président rappelle que chaque année une subvention de fonctionnement est allouée aux « Paniers du Cœur », association en charge de la gestion d'un centre d'aide alimentaire auprès de familles en difficulté. Il propose de verser la somme de 9 000 € en 2023.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 9 000 € au Paniers du Cœur,

CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°11 : Délibération portant sur la subvention 2023 à l'association des Conciliateurs de justice de la cour d'appel de Chambéry

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole nommé par le premier président de la cour d'appel, au vu de son expérience et de ses connaissances juridiques.

Sa fonction est de faciliter le règlement à l'amiable des conflits entre personnes physiques ou morales, soit par une saisine directe des intéressés soit à la demande d'un juge préalablement saisi.

Il intervient fréquemment dans les litiges entre voisins, consommateur et professionnel, fournisseur et client, propriétaire et locataire, locataires entre eux.

Considérant que l'Association des conciliateurs de justices de la cour d'appel de Chambéry intervient sur le territoire des 2 Savoie.

Considérant que l'Association des conciliateurs de justices de la cour d'appel de Chambéry reçoit gratuitement et en toute confidentialité les personnes pour lesquelles la conciliation de justice est la première étape d'une action en justice.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 500 € à l'Association des conciliateurs de justices de la cour d'appel de Chambéry pour l'année 2023,

CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574,

CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°12 : Délibération portant sur la subvention de l'ADAPA 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'ADAPA, association départementale d'aide aux personnes de l'Ain a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions en 2023. Il propose qu'une subvention d'un montant de 4 400,50 € soit allouée au regard des habitants des communes de l'Ain du territoire de la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 4 400,50 € à l'ADAPA,

CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574,

CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°13 : Délibération portant sur la subvention de la Banque alimentaire de l'Ain 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que la Banque Alimentaire de l'Ain a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions en 2023. Il rappelle que cette association

est en charge de la collecte, du tri, du stock et de la distribution des denrées alimentaires pour lutter contre la faim et le gaspillage.

Il propose de maintenir la subvention de 2022, soit 500 €, pour le travail effectué sur les communes de l'Ain du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 500 € à la Banque Alimentaire de l'Ain,

CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°14 : Délibération portant sur la subvention 2023 à l'association d'Aide aux victimes et interventions judiciaires

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

La loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution des conflits, modifiant la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, a confié aux Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) la mission de piloter et de coordonner, les actions en matière d'accès au droit.

Considérant que L'A.V.I.J. des Savoie est une association d'aide aux victimes et d'intervention judiciaire présente sur le territoire de Haute Savoie et qu'elle propose des permanences sur Annecy, Thonon Les Bains et Bonneville.

Considérant que L'AVIJ des Savoie travaille en étroite collaboration avec les collectivités publiques

Considérant que L'AVIJ des Savoie reçoit gratuitement et en toute confidentialité les personnes victimes d'une infraction pénale, afin de leur apporter une écoute, une aide et des informations juridiques et un accompagnement à tous les stades de la procédure pénale.

M. le Président propose au Conseil d'adhérer à l'AVIJ des Savoie. Il précise que cela permettrait de :

-Recevoir gratuitement et en toute confidentialité les personnes victimes d'une infraction pénale, - Bénéficier de l'appui d'intervenants socio-judiciaire

- Apporter une écoute, une aide et des informations juridiques aux administrés

- Mettre à disposition de tous un accompagnement à tous les stades de la procédure pénale.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une subvention à hauteur de 500 € à l'AVIJ des Savoie pour l'année 2023, **CONFIRME** que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°15 : Délibération portant sur la subvention de l'ADMR Bugey-Colombier 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'ADMR, antenne du Bugey, a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions en 2023. Il propose qu'une subvention de 1 000 € leur soit versée pour le travail effectué sur les communes de l'Ain du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 1 000 € à l'ADMR du Bugey,

CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°16 : Délibération portant sur la subvention de Graines d'Amis 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'association « Graines d'Amis du Val des Usse », association d'aidants familiaux, a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions. Il propose de verser la somme de 1 000 € à cette association en 2023.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 1 000 € à Graines d'Amis,

CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°17 : Délibération portant sur la subvention à l'ADMR Frangy-Seysse 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Monsieur le Vice-Président précise que chaque année le CIAS verse deux subventions de fonctionnement à l'ADMR : l'une à l'antenne de Frangy et l'autre à l'antenne de Seysse.

Le vice-Président indique également que l'ADMR a initié la fusion entre les deux associations « Usse et Rhône » (portage des repas) et « l'ADMR des Pays de Seyssel et Frangy » par l'absorption de la première par la dernière. Ce projet s'est concrétisé pour être effectif au 1^{er} janvier 2023, rassemblant l'ensemble des services au sein d'une même association.

Il propose de verser la somme de 70 795 € en 2023.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 70 795 € à l'ADMR des Pays de Seyssel et Frangy,
CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°18 : Délibération portant sur la subvention au Service d'entraide Familiale 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Monsieur le Vice-Président rappelle que chaque année une subvention de fonctionnement est allouée au « Service d'Entraide Familiale », association d'aide aux familles en difficulté, en charge d'une épicerie sociale. Il propose de maintenir le versement de 4 000 € à cette association en 2023.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 4 000 € au Service d'Entraide Familiale,
CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°19 : Délibération portant sur le rapport d'activités 2022

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 ainsi que par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2017 (article 76).

Le Vice-Président présente le rapport d'activités 2022 du CIAS, annexé à la présente délibération, dont il donne lecture.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

PRENANT acte du rapport d'activités 2022 tel que prescrit au code général des collectivités territoriales et joint à la présente délibération.

MANDATANT le Vice-Président à transmettre aux membres du Conseil d'Administration le présent rapport.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de André-Gilles CHATAGNAT, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Florence POZZO avec le pouvoir de Paul RANNARD (16)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Levée de séance et signatures

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Vice-président lève la séance à 19h30.

Le secrétaire de séance,



Le Vice-président,
André-Gilles CHATAGNAT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
C.I.A.S.
74910
USSE ET RHÔNE